

# DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le trente juin deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

### **Etaient présents :**

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, Mme VRIGNAUD Céline, M. BÉTHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. PORTOLEAU Pascal, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, Mme LOZET Christel, M. CRETON Jean-Claude, M. MATHIAS Yves, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean, Mme Amélie RIVIÈRE, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

### **Absent(e)s :**

Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle.

### **Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :**

M. LEROY Bruno, Mme PRUVOT Edwige, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory.

### **A été désignée secrétaire :**

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Services techniques municipaux

## DÉLIBÉRATION N°2022\_043 DU 30/06/2022

**OBJET : Signature d'une convention d'occupation du domaine public communal avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée pour l'implantation d'un poste de transformation**

**VU** l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le projet de convention d'occupation du domaine public communal avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée pour l'implantation d'un poste de transformation, remis par courrier du 17 mai 2022 ;

**Rapporteur :** M. Jacky BÉTHUS, conseiller municipal

### **EXPOSÉ**

Dans le cadre de sa mission de distribution d'électricité, le SyDEV, Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée, doit procéder à l'implantation d'un poste de transformation d'énergie électrique et de tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique, sur une partie de parcelle du domaine public communal d'une superficie de 16 m<sup>2</sup>, située chemin de la Parée Verte.

Afin de définir les droits et obligations de la Commune de Saint-Jean-de-Monts, d'une part, et du SyDEV, d'autre part, il convient de conclure une convention d'occupation du domaine public pour la parcelle mise à disposition.

Il est précisé que tous les travaux nécessaires sur le terrain pour la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, la dépose, le remplacement, la rénovation, le déplacement éventuel de l'ouvrage et d'une manière générale toute opération nécessaire aux besoins du service public de distribution d'électricité sont à la charge du SyDEV, de son concessionnaire ERDF et de toute entreprise agissant pour son compte.

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal à intervenir entre la Commune et le SyDEV, pour l'implantation d'un poste de transformation chemin de la Parée Verte ;
- **DIT** que l'autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la durée de l'ouvrage ;
- **PRÉCISE** que la convention est conclue sans compensation financière.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le premier juillet deux mille vingt-deux.

Le Maire



Veronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE 8/07/2022

ET DE LA PUBLICATION,

LE 11/07/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.